

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS48

présenté par

M. Germain, rapporteur, M. Liebott et les commissaires du groupe SRC

ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 39, substituer aux mots :

« le dirigeant présente un rapport au comité d'entreprise et le communique »,

les mots :

« celui-ci réunit le comité d'entreprise et lui présente un rapport, qui est communiqué »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, indiquant de façon plus précise l'existence d'une réunion du comité d'entreprise au cours de laquelle l'employeur présente son rapport final sur le processus de recherche.